



Déclaration de Rabat
« Pour une Stratégie Arabe d'Éducation aux
Droits de l'Homme »

Rabat, Maroc, le 20 février 1999

La Conférence Régionale sur "l'Éducation aux Droits de l'Homme", tenue à Rabat du 17 au 20 février 1999, sous le Haut Patronage de Sa Majesté Hassan II, Roi du Maroc, organisée par le Ministère chargé des Droits de l'Homme en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture (UNESCO) et le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) ;

* se félicitant du Message Royal adressé à la Conférence qui l'a adopté comme document d'orientation de ses travaux, eu égard à l'importance de la place qu'occupe l'Éducation aux Droits de l'Homme dans le développement des sociétés arabes et de leur aspiration à davantage de progrès, de justice et de liberté, partie intégrante des valeurs de nos civilisations arabes et musulmanes ;

* rappelant la Recommandation 184/49, en vertu de laquelle l'Assemblée Générale des Nations Unies, a déclaré (1995-2004) "Décennie des Nations Unies pour l'Éducation aux Droits de l'Homme", la Déclaration et le Programme d'action du Congrès Mondial sur les Droits de l'Homme et la Démocratie (Montréal 1993), la Recommandation de l'Assemblée Générale proclamant l'an 2000 « Année internationale pour une Culture de la Paix » ;

* rappelant la Recommandation de la Conférence Générale de l'UNESCO lors de sa 18^{ème} Session (1974) relative à l'Éducation pour la compréhension, la coopération et la paix, sur le plan international, ainsi que l'Éducation aux Droits de l'Homme et aux libertés fondamentales ;

* rappelant les dispositions énoncées dans ce sens, par les instruments internationaux, notamment le Pacte International relatif aux Droits économiques, sociaux et culturels et la Convention Internationale Relative aux Droits de l'Enfant ;

* rappelant la Déclaration de la Conférence Internationale sur l'Éducation relative à l'Éducation à la paix, aux Droits de l'Homme et à la Démocratie, adoptée par la Conférence Générale de l'UNESCO lors de sa 28^{ème} Session, tenue en 1995 ;

* se référant au projet de Plan arabe pour l'Éducation aux Droits de l'Homme, issu de la Rencontre de Beyrouth, organisée en Novembre 1997 par l'Institut Arabe pour les Droits de l'Homme ;

* exprimant sa grande préoccupation devant la persistance de l'analphabétisme, la montée de vagues de racisme et de xénophobie, en

Cette information est fournie par

UNESCO
Programme Culture de la Paix
7, Place de Fontenoy
75352 PARIS 07 SP
FRANCE
Tél. (+33.1) 45.68.12.19
Fax (+33.1) 45.68.55.57
email : cofpeace@unesco.org
URL : www.unesco.org/cpp/fr

plus des phénomènes de marginalisation, de violence et de pauvreté qui menacent la stabilité, la paix, la fraternité et la jouissance pour l'Homme de ses droits et de ses libertés fondamentales ;

les participants à la Conférence Régionale sur l'Education aux Droits de l'Homme dans les pays arabes, affirment que :

- l'Education aux Droits de l'Homme est une responsabilité collective, à la charge des Etats, des peuples, des individus, et des différentes composantes de la société civile, en vue du développement, de la coopération, de la concertation et de la mobilisation de toutes les composantes de la société, pour l'élaboration des stratégies et des instruments de la réalisation du développement global ;
- le projet d'Education aux Droits de l'Homme impose la promotion du droit à la scolarisation et à la lutte contre l'analphabétisme, comme garanties de la dignité de la personne humaine et de sa qualification pour jouer un rôle effectif dans la réalisation du développement et de la stabilité de sa société et la promotion des principes qui consacrent les droits, les libertés individuelles et collectives, et les aspirations à la justice, à la paix et à la démocratie;
- la culture des Droits de l'Homme est un droit reconnu à l'humanité tout entière, compte tenu de la contribution des cultures et des peuples à la construction du présent et de l'avenir de l'Homme et à la mise en exergue des avancées réalisées par la pensée humaine et des souffrances endurées par les différents peuples au cours de l'histoire et de leur lutte pour le triomphe du droit et de la jouissance de la liberté ;
- la construction d'un monde où règnent la paix, le développement et la préservation de la dignité humaine est une responsabilité internationale qui impose le renforcement des actions et des efforts des Gouvernements, des Organisations Gouvernementales et Non Gouvernementales, sur le plan national et international, ainsi que l'implication des média et des individus dans la consécration des valeurs de fraternité, de tolérance et de coopération, et pour la promotion des Droits de l'Homme, y compris le Droit au Développement.

Compte tenu de ces considérations et s'inspirant des valeurs et des principes de la religion musulmane et des contributions de la culture arabo-musulmane à l'enrichissement du patrimoine de l'humanité, qui renforcent la consécration de la dignité de l'Homme et son aspiration à plus de paix, de développement et de liberté :

Les participants à la Conférence

- notent l'importance que revêt la suite positive donnée par les Gouvernements arabes à l'appel lancé pour leur participation à cette première Conférence sur l'Education aux Droits de l'Homme, signe révélateur d'une aspiration civilisationnelle qui puise ses fondements dans le patrimoine arabe et les valeurs de rayonnement de la religion musulmane,
- affirment leur engagement à concrétiser leur adhésion aux objectifs nobles fixés à la "Décennie des Nations Unies pour l'Education aux Droits de l'Homme", par la prise des dispositions nécessaires à son application effective dans tous les domaines,
- insistent sur la nécessité de veiller à la scolarisation, à l'éducation et à la multiplication des actions pour l'éradication de l'analphabétisme dans la région arabe, condition impérative pour garantir le développement et l'épanouissement de la personne et ses aptitudes à suivre et à s'adapter aux grandes mutations que connaît le monde à tous les niveaux ;

- incitent les Gouvernements à faire de l'Education aux Droits de l'Homme une partie intégrante de leur système d'éducation formelle et non formelle, avec ce que cela comporte comme révision et évolution des programmes, des disciplines et des impératifs de formation qui la rendent apte à servir ses objectifs ;
- appellent les Organisations Non Gouvernementales à enrichir et à actualiser leurs programmes en matière d'Education aux Droits de l'Homme, à profiter de l'expérience et du soutien des Institutions Internationales et régionales spécialisées et à instituer des canaux de coopération et de partenariat avec les Institutions Gouvernementales dans ce domaine (Universités, Ministères de l'Education...) ;
- appellent les Organisations Internationales et Régionales spécialisées (UNESCO, ALECSO, ISESCO...) à apporter leur coopération et leur appui aux Gouvernements arabes dans la préparation, l'actualisation et la mise en œuvre de programmes nationaux, par l'apport de l'expertise et de l'aide matérielle nécessaires à la réussite de ces programmes, avec ce que cela comporte comme planification, structures et mobilisation des bailleurs de fonds et des expertises,
- incitent les médias, sous leurs différentes formes, à une meilleure prise en considération de l'Education aux Droits de l'Homme, et ce, en étroite collaboration avec les institutions spécialisées pour garantir aux journalistes une formation qui leur permette de contribuer au rayonnement de la culture des Droits de l'Homme,
- formulent l'espoir que la Première Conférence régionale **sur l'Education aux Droits de l'Homme dans les pays arabes**, constitue une étape décisive pour la promotion de cette noble mission dans la région, par le biais du renforcement de la coopération, de l'échange d'expériences et de la persévérance dans les efforts tendant à élaborer des plans opérationnels permettant d'atteindre ce but,
- appellent les organisateurs de cette Conférence à mettre en place des mécanismes de suivi et de mise en œuvre de ses recommandations et à poursuivre la concertation avec les différentes parties gouvernementales et non gouvernementales, en vue de déterminer les éléments nécessaires à l'application de la stratégie arabe en matière **d'Education aux Droits de l'Homme** et à l'élaboration de plans d'action et de méthodes de suivi des différentes étapes de leur exécution.

Les participants à cette Conférence expriment leur reconnaissance et leur vive gratitude pour la Bienveillante Sollicitude accordée à cette Rencontre par **Sa Majesté le Roi Hassan II**, qui a bien voulu la placer sous son Haut Patronage et lui adresser un Message de Haute portée, qui reflète la préoccupation de Sa Majesté par tout ce qui se rapporte à l'Education aux Droits de l'Homme et la nécessité de la promouvoir au Maroc et dans la région arabe.

Ils adressent également leurs remerciements au Ministère chargé des Droits de l'Homme qui a pris l'initiative d'organiser cette manifestation et expriment leur pleine satisfaction quant à l'organisation et au déroulement des travaux qui ont permis d'atteindre les objectifs de cette première Conférence régionale sur :

“l'Education aux Droits de l'Homme”.

Rabat, le 20 Février 1999